



Présents : G. BOUHIN, A. CARRIERE, I. CUENOT, M. DESTAING, F. DOLE, F. GARREAU, J.P. GURTNER, F. GARCIA, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, O. MARLOT, C. MICHEL, F. OLERON, N. PECOT, O. REGNIER, J.DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, T. VUITTENEZ.

Excusés : C. BLAIN, L. SCHNEITER, I. VINAI (procuration respective à N. SIEVERT, A. LOUVRIER, J-P. GURTNER), M. CHAPPELLIER,
Un auditeur.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 janvier est approuvé à l'unanimité. Quorum atteint.

1. Vie de la commune

- Le repas de la fête des mères aura lieu le 3 juin 2023. Réservez votre soirée, l'inscription se fera au mois de mai.
- Pour les personnes qui souhaitent rejoindre le groupement d'achat fioul et granulés, vous pouvez vous inscrire sur le site internet www.levier.fr la mairie ou compléter le coupon à la fin de la feuille municipale. Pour la commande de février, **il est trop tard pour en bénéficier**. Pour mémoire deux commandes sont programmées en février et septembre.
- Economie d'eau : la municipalité s'engage et met en place une commande groupée pour l'achat de Ollas. Au vu du climat actuel et des ressources en eau, les poteries Ollas deviennent LA solution pour tous types de plantations et sont reconnues comme le meilleur système d'arrosage.

7 bonnes raisons pour utiliser des Ollas :

- un pot en terre cuite enterré 100% naturel et écologique
- arrosage des plantes grâce à la porosité de la matière avec une économie de 50 à 75% d'eau. Une technique utilisée depuis des milliers d'années dans les pays chauds. L'eau est utilisée à 100% à bon escient.
- autonomie de 5 à 18 jours (idéal pour les vacances !)
- aucune contrainte d'horaire d'arrosage
- un arrosage très régulier
- évite le stress hydrique de vos plantes
- réduit les maladies



La commune apporte son aide en prenant aussi en charge les frais de livraison jusqu'à Levier.

Pour les personnes intéressées, vous pouvez vous inscrire **avant le 28 février 2023**, sur le site www.levier.fr ou compléter le coupon à la fin de la feuille municipale.

2. Crématorium

Monsieur le Maire, présente l'étude de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) proposant le choix du mode de gestion du futur crématorium de la commune de LEVIER.

Compte tenu des objectifs de la Commune, des contraintes afférentes à la création, à l'exploitation d'un crématorium et de la nature du service, la solution de la Délégation de Service Public sous forme de concession apparaît la solution la mieux adaptée.

Après l'avis **favorable à l'unanimité** du Conseil Social Territorial rendu **le 2 février 2023** par le Centre de Gestion du Doubs, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- approuve le principe de la création d'un crématorium sur le territoire de la commune de LEVIER.
- approuve le principe du recours à une délégation de service public (DSP) sous forme de concession pour une durée de 32 ans avec une période d'exploitation effective de 30 ans.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager la procédure de délégation de service public (DSP) et à accomplir tous les actes préparatoires nécessaires à la passation de ce contrat.

3. Désaffectation et déclassement du domaine public

Le conseil municipal a délibéré le 02 décembre 2022 sur les modalités de vente de la parcelle cadastrée section AB n°582 de 54 m² à M. PAUPE : 42 m² à 50€/m² pour la partie aisance et 13 m² à 1€/m² pour la partie desserte.

Cette parcelle n'est pas dans l'actuel alignement du trottoir et pose un problème d'entretien, le maire présente un plan réalisé par le géomètre et propose donc de désaffecter et déclasser cette parcelle du domaine public.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** décide de désaffecter de son rôle d'intérêt général et donc de déclasser la parcelle cadastrée section AB n°582 du domaine public.

4. Enfouissement des réseaux d'électricité d'éclairage public génie civil de communication

Il est proposé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique sous maîtrise d'ouvrage du SYDED lors de l'aménagement de l'église et sur le même périmètre que les travaux envisagés. L'estimation du coût global de l'opération s'élève à 458 750€ TTC. Le coût inhérent à chaque catégorie de travaux ainsi que les participations financières, sont présentés.

Participation SYDED : 176 350 € TTC - Reste à charge collectivité : 268 200€ TTC.

Accord à l'unanimité

5. Convention de mise à disposition des locaux entre la CCA 800 et la commune

Un travail de refonte des conventions a été effectué fin 2022 concernant la mise à disposition des locaux de la commune de Levier au profit de la CCA 800 sur les bâtiments suivants : France Services, Musée, bureaux et salle de réunion.

Les principales modifications sont :

- loyer annuel de 8 150€ pour les locaux France Services,
- prise en charge de la totalité des frais de fonctionnement et charges salariales
 - du musée par la CCA 800,
 - de la bibliothèque par la Commune,
- remboursement des frais liés aux travaux des bureaux de la CCA 800 en une fois et ventilation des charges de fonctionnement.

La convention est consentie au titre de l'année 2023 et sera renouvelable tacitement chaque année.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** autorise le maire à signer la convention et tous les documents s'y afférents.

6. Renouvellement des conventions avec les ACCA du territoire de LEVIER

La commune renouvelle ses conventions d'occupation avec les ACCA du territoire pour une durée de 3 années entières et consécutives.

Le prix de location est valorisé de 2€/ha

Il est demandé :

- d'étudier la fusion des 2 ACCA pour bénéficier en retour du territoire de la Fly.
- de mettre à disposition, en dehors des réserves de chasses, un circuit libre de chasse pour les promeneurs du dimanche.

Accord à l'unanimité

7. Questions diverses

L'annuaire des professionnels doit être actualisé (il est en ligne sur le site www.levier.fr, onglet vie économique - annuaire des professionnels). Vous pouvez faire remonter vos remarques, corrections et inscriptions via la boîte mail communication@levier.fr ou au secrétariat de mairie.

Dans le cadre de l'aménagement du parc et du pourtour de l'Église, le bureau d'étude VERDI viendra à la rencontre des riverains pour un temps d'échange, le mardi 28 février.



**Mercredi 08 février 2023
de 16h à 19h
sur rendez-vous**

Salle des Fêtes

PORTES OUVERTES

École Jeanne d'Arc et collège St Joseph :
Vendredi 10 mars de 16h à 19h

Lycée Lasalle :
Vendredi 10 mars de 16h à 19h
Samedi 11 mars de 9h à 16h

**LES MARCHANDS
DE BONHEUR**

EN CONCERT

Dimanche 26 Février

Salle des Fêtes de LEVIER à 15h

**Entrée 10 euros
Gratuit - de 12 ans**

Organisé par les Associations
Vivre à l'Hexagone
et Mémoires Vives
qui accompagnent les animations
de L'EHPAD Fernand Michaud
de Levier

Renseignements :
06 89 66 20 20

Manifestations à la salle des fêtes au mois de février :

- Dimanche 19 février : bal country organisé par Familles Rurales
- Vendredi 24 février : boum organisée par les 2 écoles primaires
- Dimanche 26 février : concert « Les Marchands de Bonheur »



Commande groupée de fioul et de granulés pour les habitants de LEVIER

NOM Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Adresse mail : _____

est intéressé(e) par la commande groupée de :

- Granulés :
 - en vrac
 - en palette
- Fioul
 - ordinaire
 - extra

Lorsqu'une commande groupée sera organisée par la mairie (février et août/septembre), le fournisseur vous appellera.

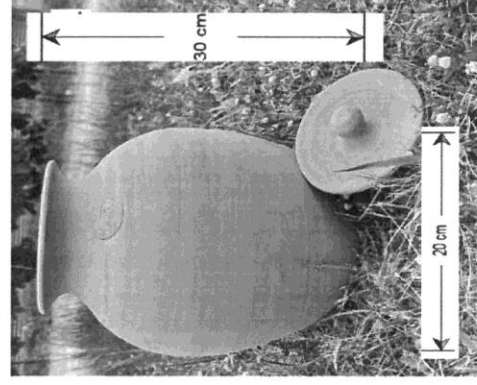
Si vous êtes déjà inscrit(e), il n'est pas nécessaire de remplir de nouveau le formulaire.



Commande groupée de poteries Ollas pour les habitants de LEVIER

NOM Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Adresse mail : _____

est intéressé(e) par la commande groupée de poteries Ollas de 5L au prix de 15.00€ TTC (prix public : 19.99€).



Commande :

___ x 15€ = ___€

Chèque à donner à la commande
au nom du fournisseur
Ollas Distribution.

**Bon de commande à redonner au
secrétariat de mairie accompagné
du règlement par chèque**

MARDI 28 FÉVRIER
DERNIER DÉLAI